

# Lettre aux candidats à la députation

Mesdames Messieurs les candidats à la députation, que ferez-vous pour lutter contre les déserts médicaux ?

Que proposez-vous pour rétablir l'équitable et nécessaire accès aux soins sur tous les territoires ?

Neuf millions de Français n'ont pas de médecin traitant et vivent dans des déserts médicaux, là où l'espérance de vie est raccourcie, où des cancers ne sont pas dépistés ou trop tardivement, où des maladies chroniques s'installent et ne sont pas surveillées et où, en nuit profonde, les secours arrivent parfois trop tard...

Les pertes de chances sont, hélas, réelles et touchent notamment les plus vulnérables, les personnes âgées mais aussi les plus précaires et les jeunes. Le constat est accablant, les chiffres sans appel.

Cette situation est désormais bien documentée et objectivée dans des études récentes (dont « Accès aux soins en milieu rural, une bombe à retardement ? » d'E.Vigneron en partenariat notamment avec l'AMRF, Les Dossiers de la DREES : « Les déserts médicaux... »).

Ces 9 millions de citoyens n'ont pas choisi cette situation. Ils n'ont pas encore, non plus, choisi leur candidat. Serez-vous le leur ?

Vous connaissez cette situation et nous sommes convaincus que vous n'allez pas continuer la politique de vos prédécesseurs, qui n'a pas donné les résultats escomptés.

Il n'est pas acceptable d'expliquer à nos concitoyens qu'il n'y a rien à faire, qu'il n'y a pas assez de médecins... et qu'ils n'ont qu'à attendre 10 ans que ça se passe ... beaucoup seront morts d'ici là ! La réforme du Numerus clausus ne donnera de résultats au mieux que dans 10 à 15 ans.

Prendrez-vous en compte objectivement :

- L'inadéquation entre la formation des médecins et les besoins des populations dans les territoires ?
- L'indécente et inégale répartition des médecins généralistes et spécialistes sur le territoire national dont les écarts varient dans un rapport de 1 à 4 ?

Considérerez-vous comme essentiel :

- Qu'un médecin formé doive travailler à la suite de ses études dans les zones déficitaires, pendant un certain temps, quitte à mettre en place un Contrat d'Engagement de Service Public au début de son cursus ?
- Que la durée des remplacements d'un médecin soit limitée, et leur nombre régulé ?

Aurez-vous le courage de faire passer la santé de vos administrés avant tel ou tel corporatisme et ses privilèges ?

Pour ce qui nous concerne, nous sommes convaincus de cette nécessité, car il s'agit d'un enjeu de santé publique majeur, et nous avons des propositions réalistes, budgétairement neutres, soutenables et approuvées par une grande majorité de la population. Certaines peuvent être mises en œuvre à court et moyen terme. Dans la concertation entre élus, professionnels de santé, Etat et usagers nous pouvons, nous devons trouver des solutions.

Par ailleurs, vous savez que, si rien n'est fait, cette situation ne pourra que s'aggraver.

En effet, il suffit de regarder les données croisées de la sous-densité médicale et de la pyramide des âges dans les territoires en question pour voir que le pire est à venir. Il s'agit bien là d'une bombe à retardement que les élus de la Nation ne peuvent ignorer. La désertification médicale est une réalité subie par nos concitoyens qui la placent au premier rang de leurs préoccupations. Comment comptez-vous y répondre ?

Comme vous le savez probablement, l'ACCDM a déposé en mars 2021 un recours devant le Conseil d'Etat, demandant à l'Etat le rétablissement du droit constitutionnel de l'égal accès aux soins pour tous les citoyens. Nous sommes en attente de sa réponse.

Votre candidature et l'engagement qui est le vôtre impliquent le sens des responsabilités.

Lorsque vous serez élu, devant l'enjeu de santé publique, vous n'aurez pas seulement une obligation de moyens ... mais bien de résultats, pour donner à chaque Français les mêmes chances, quel que soit le territoire. C'est le contrat social et la cohésion nationale qui sont en jeu.

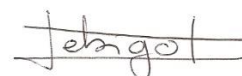
C'est pourquoi nous souhaitons vous rencontrer pour connaître vos propositions en matière de régulation de l'installation des professionnels de santé sur les territoires, les moyens que vous mettrez en œuvre pour lutter concrètement contre les déserts médicaux et répondre aux besoins de soins de proximité des populations dans les zones déficitaires ou reconnues comme telles.

Merci de bien vouloir nous répondre avant le 6 juin, afin que nous puissions diffuser votre position sur notre site web.

Nous ne manquerons pas de faire retour à nos adhérents et de transmettre à la presse vos engagements et propositions.

Très cordialement,

LEBIGOT Maxime  
**Président**



- Mayenne : Maxime LEBIGOT (06 14 93 89 45)
- Orne : José COLLADO (06 62 43 02 66)
- Sarthe : Dr Laure ARTRU (06 70 93 01 97)
- Haute-Saône : Dr Patrick LAINE (06 26 28 87 75)
- Nord : Dr Pierre LEVISSE (06 08 11 38 54)
- Allier : Clélia TOUZERI (06 61 70 38 73)
- Région Parisienne : Annie FORTEMS (06 73 31 25 64)
- Dordogne : Contacter Maxime LEBIGOT (06 14 93 89 45)
- Loir et Cher : Valérie MAGNIN (06 99 45 98 36)
- Charente : Pierre ORTH (06 07 98 87 18)
- Tarn : Sandrine MARCHAND (06 72 17 06 66)
- Manche : Cécile ZEUGIN (06 45 38 33 11)
- Lot : Jean RIGAL (06 22 31 13 79)
- Calvados : Mireille DROUET (06 07 67 51 00)
- Gers : Véronique EOCHE-DUVAL (06 47 65 12 21)